

REVUE BELGE  
DE  
NUMISMATIQUE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS :

MM. LE V<sup>o</sup> B. DE JONGHE, LE C<sup>o</sup> TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE

1900

CINQUANTE-SIXIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,  
*Rue de la Limite, 21.*

1900

# DEUX DENIERS INÉDITS

DE RODOLPHE DE ZAERINGEN

PRINCE-ÉVÊQUE DE LIÈGE (1167-1191).

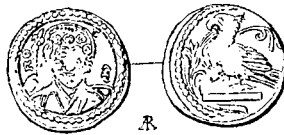
---

Le savant mémoire que M. E. Schoolmeesters, l'éminent doyen de Saint-Jacques, à Liège, a écrit sur les Regesta de Rodolphe de Zaeringen, est très utile à la numismatique; car, au XII<sup>e</sup> siècle surtout, les monnaies étaient parfois comme des médailles destinées à conserver le souvenir de faits mémorables. Nombreux sont encore les deniers du XI<sup>e</sup> et du XII<sup>e</sup> siècle, dont les sujets du revers sont pour nous des énigmes et que l'on parviendrait à expliquer, si, à l'exemple de M. Schoolmeesters, quelques membres de la Société d'art et d'histoire se consacraient à ce travail de bénédictin, pour le règne des autres évêques de Liège.

M. le doyen de Saint-Jacques établit parfaitement que Rodolphe de Zaeringen fut élu entre le 25 septembre et le 1<sup>er</sup> décembre 1167; cependant, il ne reçut pas immédiatement la consécration épiscopale : les chartes liégeoises de l'année 1168 portent cette mention : *Rodulpho leodiensi Electo* ;

une charte de René, prévôt de la collégiale Saint-Paul, datée de 1169, contient la même indication; d'autre part, une charte du cartulaire de Saint-Laurent, de 1170, porte *anno ordinationis ejus secundo*; en sorte que M. Schoolmeesters conclut que le sacre de cet évêque doit s'être accompli dans le courant de l'année 1169, avant le mois d'août.

Rodolphe de Zaeringen porta donc pendant près de deux ans le titre d'Electus : or, ce titre ne se retrouve sur aucun des deniers connus jusqu'à présent parmi son numéraire. Il y avait là une lacune évidente que la trouvaille de Niel-sous-Asch a comblée heureusement : grâce à l'obligeance d'un ami, la collection de l'Hospice de Geer a obtenu une petite part de ce trésor, et parmi ces deniers, se trouvait un exemplaire de l'*Electus*.



La description de cette pièce inédite est très facile, elle est entièrement semblable au denier n° 116 de la *Numismatique liégeoise* de M. le baron de Chestret de Hanefte, excepté qu'au lieu de l'inscription ROTEP, se trouve ROTELECT'. L'état de conservation de cet exemplaire laisse malheureusement à désirer : les trois premières

lettres ELE sont effacées, mais les deux dernières sont parfaitement distinctes ainsi que le signe d'abréviation de la finale US, et ne laissent aucun doute sur la qualification d'Électus, que Rodolphe pouvait seule s'attribuer avant la confirmation de ses pouvoirs et sa consécration épiscopale.

Si la découverte de ce denier prouve que M. le baron de Chestret a parfaitement classé le n° 116, en lui donnant la première place parmi les pièces de Rodolphe, il détruit, par contre, la supposition que M. de Coster formulait en ces termes : « Quoi-  
 » que le prélat prenne sur ce denier la qualifica-  
 » tion d'Épiscopus, la tête nue et l'absence de  
 » crosse disent assez que Rodolphe attendait  
 » encore (de l'antipape) la confirmation de son  
 » élection. » Seul, le désir de combler une lacune, peut justifier cette hypothèse : on ne connaissait pas alors le denier *electus*, et comme il est notoire que Rodolphe n'était pas scrupuleux, on lui attribuait à la légère le tort de s'être arrogé un titre qu'il n'avait pas le droit de porter ; la trouvaille de Niel anéantit cette accusation : disons, cependant, que l'Élu ne pouvait pas plus usurper le titre d'Évêque, qu'il ne pouvait en usurper ni les emblèmes ni les fonctions : dans toute la série de la numismatique liégeoise n'existe pas un seul exemple de semblable usurpation. Tandis qu'au contraire, plusieurs évêques sont représentés sans mitre ni crosse, ainsi qu'on peut le constater sur six deniers de Théoduin (1048-1070), du n° 34 au

n° 39 inclus (*Numismatique liégeoise*). Il existe une pièce douteuse d'Otbert (1092-1119), le n° 46, que M. le baron de Chestret attribue, avec beaucoup de probabilité, à Henri II (1145 à 1165), qui présente le même caractère. Le n° 79 représente Alexandre I de Juliers (1129-1135) avec un sceptre crucifère sans mître ni crose : ces exemples prouvent suffisamment que l'absence des emblèmes épiscopaux est simplement le retour à un ancien type et ne peut justifier l'opinion de M. de Coster ; au surplus, il commet un anachronisme en affirmant que Rodolphe attendait encore de l'antipape la confirmation de son élection : au XII<sup>e</sup> siècle, d'après la discipline ecclésiastique en usage, ce n'était pas le souverain Pontife qui confirmait l'Élu dans ses pouvoirs, surtout dans les régions éloignées de Rome, c'était le métropolitain. Or, Rainald, archevêque de Cologne et métropolitain de Liège, était mort à Rome, le 14 août 1167, cinq jours après le décès d'Alexandre II d'Ouren, l'évêque de Liège ; son successeur, Philippe de Heynsberg, prévôt de Liège, fut élu au siège de Cologne à peu près en même temps que Rodolphe de Zaeringen à celui de Liège, mais il ne fut sacré que le 29 septembre 1168, c'est alors seulement qu'il put s'acquitter des fonctions de son ministère et consacrer à son tour l'Élu de Liège, ce qu'il fit dans le courant de l'année 1169, avant le mois d'août : ainsi fut retardé le sacre de Rodolphe qui, pendant près de deux ans, porta le titre d'Electus.

Le denier de Rodolphe Élu est actuellement le plus ancien connu, dans la série liégeoise, portant l'inscription *electus*, il appartient, nous l'avons dit, à la collection de l'Hospice de Geer.

Le trésor de Niel-sous-Asch contenait aussi un exemplaire inédit du dernier type frappé sous le règne de Rodolphe; celui-ci est très remarquable, et bien qu'il ne porte pas d'inscription et soit mal conservé, il révèle incontestablement l'occasion à laquelle il doit son origine, en voici la description et la reproduction.



*Droit.* Buste de Frédéric Barberousse, de profil à droite; au côté droit de l'Empereur, une palme; à la hauteur du front, devant le visage, une croix pattée que l'Empereur semble montrer de la main gauche qu'il tient élevée.

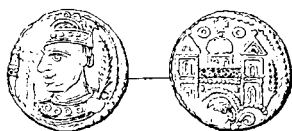
*Rev.* Portail surmonté d'un campanile dont la toiture angulaire est surmontée d'une étoile; ce portail est flanqué de deux tours dont la toiture est moins élevée que celle du campanile; elles sont percées chacune de deux fenêtres superposées; à chaque côté du monument une palme ou un arbuste. Dans l'ouverture du portail, tête casquée (?) de Rodolphe de Zaeringen, à côté, à droite, la crosse et l'épée mises en sautoir (?): à cause du

triste état de conservation de ce denier, il est très difficile de bien distinguer les détails et même de déterminer la position de la tête : la place du seul œil visible semble indiquer qu'elle est tournée de profil à gauche, mais il est possible qu'elle regarde de face ou de trois quarts vers la droite ; M. le baron de Chestret incline à croire qu'il n'y a pas d'épée ; ce que je suppose être l'épée, pense-t-il, est le nasal ou le couvre-nuque : espérons que la découverte d'un exemplaire mieux conservé permettra de faire plus exactement la description de ce denier si intéressant. Néanmoins, malgré l'imperfection de cet exemplaire, je crois pouvoir affirmer avec certitude qu'il rappelle le fait le plus glorieux du règne de Rodolphe de Zaeringen, son départ, l'an 1189, pour la croisade dont il fut l'un des chefs les plus célèbres : le geste de l'Empereur montrant la croix pattée, qui était l'emblème des croisés, comme pour faire appel à leur vaillance, et, d'autre part, l'évêque armé dont seule la crosse indique le caractère épiscopal, prouvent assez clairement l'interprétation que nous avons l'honneur de présenter.

L'an 1191, Rodolphe revint du siège de Ptolémaïde dans son pays natal, et mourut le 5 août, à Herderen, près de Fribourg en Brisgau ; il fut enterré dans l'église du monastère de Saint-Pierre, dans la Forêt-Noire ; il est donc très probable que le dernier type des deniers de son règne est celui qui le représente partant pour la croisade ;

l'étoile qui surmonte le monument indique, vraisemblablement, l'atelier monétaire de Maestricht. Cette pièce inédite fait aussi partie de la collection de l'Hospice de Geer.

Je ne puis m'empêcher, en terminant cette étude, d'établir une comparaison entre ce denier et celui de Henri II de Leyen, que notre éminent Président, M. le Vicomte B. de Jonghe, nous a fait connaître dans la dernière livraison de la *Revue numismatique* (1).



Ces deux deniers présentent de nombreux traits de ressemblance tant au droit qu'au revers : celui de Rodolphe est évidemment une imitation de celui de Henri II, l'évêque de Liège, et, à mon avis, il nous en donne la clef : ces deux deniers, si semblables l'un à l'autre, doivent avoir été frappés pour commémorer des événements similaires ; l'un et l'autre nous parlent des croisades qui constituent un des faits les plus glorieux de notre histoire, et dont le souvenir était digne d'être conservé, suivant l'usage de l'époque, sur les monnaies : la pose du roi, sur le denier de Henri II, songeste indiquant la croix, emblème des croisés ; de même que la reproduction fidèle du même type

(1) Année 1899, p. 426.



sur le denier de Rodolphe, ne peuvent laisser, me semble-t-il, aucun doute à cet égard. Cette considération nous amène d'abord à proposer pour le denier de Henri II, la date 1147, époque de la seconde croisade, et pour celui de Rodolphe, l'année 1189 ; ensuite, à déterminer le personnage royal représenté sur le denier de Henri II : n'est-ce pas Conrad III, qui ne reçut pas la consécration impériale et portait le titre de Roi de Germanie, titre indiqué par l'inscription du denier ? L'événement capital qui décida la deuxième croisade, fut la résolution de Conrad d'accompagner les croisés : il résista longtemps aux exhortations de saint Bernard, qui le pressait de prendre la croix, il ne pouvait se décider pour de graves raisons d'État, et cette indécision paralysait tout dévouement, aussi bien en France qu'en Allemagne ; aussi, lorsqu'enfin il jura de partir pour la conquête des Lieux Saints, son serment provoqua l'enthousiasme général et saint Bernard l'appela lui-même « *le Miracle des miracles* ». Ce fait était donc bien mémorable, et quoi d'étonnant, si Henri II, dont le dévouement à son suzerain d'Allemagne, Roi ou Empereur, s'est manifesté en tant d'occasions, ait voulu perpétuer le souvenir de cet événement et le rendre populaire par ce denier, qui est une véritable médaille, de même que celui de Rodolphe ?

Quant à Frédéric Barberousse, à quel événement de son règne, entre 1152 et 1155, pourrait-on

rapporter *le geste indiquant la croix* représenté sur le denier?

J'ai été amené, tout naturellement, à faire ces considérations par la comparaison qui s'imposait entre le denier de Rodolphe et celui de Henri II, son prototype, et comme M. le vicomte B. de Jonghe a placé un point d'interrogation après l'attribution de ce denier à Frédéric Barberousse, je me suis cru autorisé à émettre mon avis à ce sujet.

JOS. GAILLARD.

---